



Conseil Municipal du 08 Octobre 2021 Compte rendu synthétique

Le huit octobre deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville, sur une convocation en date du premier octobre deux mille vingt et un, en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. COPÉ, Maire

Mme VIELPEAU, M. ALLARD, Mme BLAY, M. BRAS, Mme MAHOUKOU, M. MOURADOUDI, Mme PONOT-ROGER, M. TISSERAND, Mme DE KESLING, M. DELL'OSTE, M. ABASSI, Mme BUFFE, Adjoints au Maire,

M. PARIGI, M. LOCICIRO, Mme DIOP, M. ATTALI, M. GOURDY, M. RODRIGUES, Mme VAISSIERE, M. GUERRAUD, Mme GILEWSKI, M. MARIE-LUCE, Mme GONCALVES, M. HEMERY, M. LELOUP, Mme LEFEVRE, Mme HUBLET, Mme OZTURK, Mme GOSSELIN, Mme LACROIX, Mme BENAHMED-FAHLA, Mme GUIBEGA, M. BOURGEOIS, Mme EBOUMBOU, M. MALKIC, M. PASTOR, Mme GALAOU, M. MOUKHINE-FORTIER, Mme ROUSSEAU, Mme IMA, M. SAVERET,

M. REZEG, Mme TORNN ont donné respectivement pouvoir à M. MOURADOUDI, Mme BLAY.

Excusé : M. SISSOKO

M. TISSERAND est désigné comme secrétaire de séance.

-x---x---x---x---x---x-

Jean-François COPÉ ouvre la séance à 18 h 00 et procède à l'appel.

-x---x---x---x---x---x-

Compte rendu du conseil municipal du 10 Septembre adopté à l'unanimité

-x---x---x---x---x---x-

Point d'information Ressources Humaines :

- Renouvellement de la mise à disposition de Monsieur Pierre CORBEL, en qualité d'attaché hors classe contractuel exerçant les fonctions de Directeur de Département culture, tourisme, évènements, jeunesse et sports à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 3 ans à raison de 50 % du temps de travail de l'intéressé. La Ville de Meaux remboursera à la Communauté d'Agglomération

le montant des rémunérations ainsi que les cotisations et contributions afférentes de l'agent.

- De La mise à disposition de Monsieur Medhi LABOU, en qualité d'attaché contractuel exerçant les fonctions de Directeur du CCAS et de supervision du dispositif de la réussite éducative à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 3 ans à raison de 10 % du temps de travail de l'intéressé.
Le Centre Communal d'Action Sociale remboursera à la Ville de Meaux le montant des rémunérations ainsi que les cotisations et contributions afférentes de l'agent.
- Une procédure de décharge de fonction de Jacques STILLER, Directeur Général Adjoint est engagée. Celle-ci sera effective au 1^{er} janvier 2022.

Ordre du Jour

DIRECTION GENERALE

1- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Dampart, Claye-Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres-le-Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé-en-Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Précy-sur-Marne, Villevaudé et Vinantes

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) souhaite modifier son périmètre par adhésion des communes de Dampart, Claye-Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres-le-Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé-en-Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Précy-sur-Marne, Villevaudé et Vinantes.

Lors des comités syndicaux du 03 Mars 2021, 1^{er} Avril 2021, 02 Juin 2021 et 06 Juillet 2021 par délibération les adhésions desdites communes ont été approuvées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre du SDESM qui en découle.

Adopté à l'unanimité

Arrivée de M. BRAS

M. ABASSI quitte la salle

2- Autorisation donnée au Maire de signature des conventions de labellisation et de mutualisation de la Cité Educative de Meaux

Le label Cité éducative vise à intensifier les prises en charge éducative des enfants de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, ainsi que le développement d'une grande alliance des acteurs éducatifs dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Le 27 juillet 2021 le courrier de la Ministre en charge de la Ville, a indiqué que la Cité Educative avait obtenu une dotation financière annuelle de 300 000 euros, pendant trois ans.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer les conventions de labellisation et de mutualisation de la cité éducative de Meaux des quartiers Beauval Dunant, afin de lancer officiellement la cité éducative et débloquer les fonds qui y seront dédiés.

Adopté à l'unanimité

3- Approbation des statuts modifiés du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

La Ville de Meaux est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM).

Le SDESM, lors de son comité syndical du 6 juillet 2021, a modifié ses statuts dans une démarche de simplification de son fonctionnement.

Vous avez trouvé en annexe 1 de la délibération une note synthétique transmise par le syndicat précisant les principaux apports de la révision des statuts ainsi que les statuts révisés.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.

Adopté à l'unanimité

Retour de M. ABASSI

FINANCES

4- Octroi de la garantie communale pour l'emprunt à souscrire par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour le financement de l'opération acquisition-amélioration de 5 logements du parc social privé située 13 Rue des Soldats de la Marne à Meaux

Le Conseil Municipal est appelé à garantir 6 emprunts à hauteur de 100% pour un montant total de 28,6 M€ (0,9 M€ pour la Société Foncière d'Habitat et Humanisme et 27,7 M€ pour PMH).

Concernant la Société Foncière d'Habitat et Humanisme, il s'agira de garantir deux prêts (respectivement de 388 424 € et 529 426 €) pour le financement des opérations d'acquisitions-améliorations de 14 logements du parc social privé :

5 logements se situant 13 Rue des Soldats de la Marne et 9 Chemin de Beauval.

La Ville récupèrera dans son contingent Ville 3 logements.

Adopté à l'unanimité

5- Octroi de la garantie communale pour l'emprunt à souscrire par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour le financement de l'opération acquisition-amélioration de 9 logements du parc social privé située 27 Chemin de Beauval à Meaux

Le Conseil Municipal est appelé à garantir 6 emprunts à hauteur de 100% pour un montant total de 28,6 M€ (0,9 M€ pour la Société Foncière d'Habitat et Humanisme et 27,7 M€ pour PMH).

Concernant la Société Foncière d'Habitat et Humanisme, il s'agira de garantir deux prêts (respectivement de 388 424 € et 529 426 €) pour le financement des opérations d'acquisitions-améliorations de 14 logements du parc social privé :
5 logements se situant 13 Rue des Soldats de la Marne et 9 Chemin de Beauval.
La Ville récupèrera dans son contingent Ville 3 logements.

Adopté à l'unanimité

6- Octroi de la garantie communale pour l'emprunt à souscrire par Pays de Meaux Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de la réalisation de 50 logements locatifs sociaux, sis rue Abélard et Sente Abélard à MEAUX

Le Conseil Municipal est appelé à garantir 6 emprunts à hauteur de 100% pour un montant total de 28,6 M€ (0,9 M€ pour la Société Foncière d'Habitat et Humanisme et 27,7 M€ pour PMH).

Concernant PMH, il s'agira de garantir quatre prêts pour la construction de 170 logements locatifs sociaux et l'acquisition de 62 logements en offre nouvelle.
La construction des 170 logements est réalisée dans le cadre des opérations suivantes :
- 50 logements dans le cadre de l'opération « Artois 1 » sis rue Abélard et Sente Abélard.

Adopté

Se sont abstenus M. MOUKHINE-FORTIER et Mme IMA

7- Octroi de la garantie communale pour l'emprunt à souscrire par Pays de Meaux Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de la réalisation de 40 logements locatifs sociaux, sis au 10 rue Abélard – 18, mail des Allobroges à MEAUX

Le Conseil Municipal est appelé à garantir 6 emprunts à hauteur de 100% pour un montant total de 28,6 M€ (0,9 M€ pour la Société Foncière d'Habitat et Humanisme et 27,7 M€ pour PMH).

Concernant PMH, il s'agira de garantir quatre prêts pour la construction de 170 logements locatifs sociaux et l'acquisition de 62 logements en offre nouvelle.
La construction des 170 logements est réalisée dans le cadre des opérations suivantes :
- 40 logements dans le cadre de l'opération « ARTOIS 2 » sis au 10 rue Abélard – 18, mail des Allobroges.

Adopté

Se sont abstenus M. MOUKHINE-FORTIER et Mme IMA

8- Octroi de la garantie communale pour l'emprunt à souscrire par Pays de Meaux Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de la réalisation de 80 logements locatifs sociaux, situés à l'angle du Chemin du Canal et de la rue de la Loupière à MEAUX

Le Conseil Municipal est appelé à garantir 6 emprunts à hauteur de 100% pour un montant total de 28,6 M€ (0,9 M€ pour la Société Foncière d'Habitat et Humanisme et 27,7 M€ pour PMH).

Concernant PMH, il s'agira de garantir quatre prêts pour la construction de 170 logements locatifs sociaux et l'acquisition de 62 logements en offre nouvelle.

La construction des 170 logements est réalisée dans le cadre des opérations suivantes :

- 80 logements dans le cadre de l'opération « ECO-QUARTIER SAINT LAZARE, situés à l'angle du Chemin du Canal et de la rue de la Loupière.

Adopté

Se sont abstenus M. MOUKHINE-FORTIER et Mme IMA

9- Octroi de la garantie communale pour l'emprunt à souscrire par Pays de Meaux Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de l'acquisition en VEFA de 62 logements, sis rue Aristide Briand à MEAUX

Le Conseil Municipal est appelé à garantir 6 emprunts à hauteur de 100% pour un montant total de 28,6 M€ (0,9 M€ pour la Société Foncière d'Habitat et Humanisme et 27,7 M€ pour PMH).

L'acquisition des 62 logements en offre nouvelle sera réalisée dans le cadre de l'opération « VEFA SEAT » sis rue Aristide Briand.

PMH s'engage à mettre à la disposition de la Commune 46 logements (respectivement 10, 8, 16 et 12 logements).

Adopté

Se sont abstenus M. MOUKHINE-FORTIER et Mme IMA

10- Budget principal : Attribution de subventions aux associations et établissements publics - exercice 2021

Il est proposé d'attribuer 86 863 € de subventions à 15 associations ; dont 53 653,12 € de subventions annuelles et 32 210 € de subventions exceptionnelles.

Sont présentées les associations ayant une activité réelle sur le commun, et habituellement subventionnées par la Ville après le dépôt d'un dossier complet, incluant un bilan d'activité et un compte financier, préalable à tout versement par la Commune.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver les propositions de subventions figurant sur l'état joint.

Monsieur Kaveen MARIE LUCE (associations ADOM) et Jérôme TISSERAND (CINÉ MEAUX CLUB) ne prennent pas part au vote.

Adopté

Se sont abstenus M. MOUKHINE-FORTIER, Mme IMA, Mme ROUSSEAU et M. SAVERET

11- Caution solidaire accordée à l'association ARILE pour la construction d'un bâtiment agricole dans le cadre du projet d'intérêt collectif de valorisation de l'agriculture urbaine dans le parc Jardin de Cocagne Saint-Faron sur le jardin Saint Faron

L'association ARILE envisage de contracter un emprunt d'un montant de 200 000 € auprès du Crédit Agricole pour la construction d'un bâtiment sur le jardin Saint-Faron.

Ce bâtiment agricole vise à améliorer les conditions d'accueil des salariés (vestiaires, sanitaires, espace de restauration), le conditionnement et le stockage des légumes, ainsi que le stockage sécurisé du matériel agricole.

L'ARILE a sollicité le cautionnement de la Ville à hauteur de 100% de ce prêt. La caution peut être accordée en conformité avec les dispositions du CGCT et, notamment celles relatives au plafonnement, à la division et au partage du risque.

Ces trois ratios étant respectés, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder la caution solidaire de la commune à hauteur de 100% du capital emprunté par l'association ARILE pour un montant de 200 000 €.

Adopté

Se sont abstenus M. MOUKHINE-FORTIER et Mme IMA

12- Budget principal : Autorisation de remises gracieuses

Certaines familles ont sollicité la Ville pour des annulations de dettes liées aux activités proposées par la Direction Enfance Education.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder aux familles (liste jointe à la note de présentation) une remise gracieuse totale pour les titres correspondants.

Pour mémoire, le montant global de ces remises gracieuses s'établit à 1 460,68 €.

La liste nominative est à la disposition des conseillers municipaux auprès de la direction des Finances.

Adopté à l'unanimité

URBANISME

13- Suppression et modification de plans d'alignements sur la commune de Meaux : Cours de l'Arquebuse, Rue de l'Abreuvoir

La Ville de Meaux est propriétaire du 19 Rue Georges Courteline et y a hébergé l'association la Croix Rouge. L'immeuble dégradé et inadapté, a été placé en Obligation de Restauration Immobilière.

Libre de toute occupation depuis 2020, la Ville de Meaux souhaite revendre ce bien.

Cependant, étant frappée d'une servitude d'alignement, la parcelle est difficilement constructible au regard des documents d'urbanisme de la Ville.

M. GARNIER, propriétaire d'un bien situé 60 rue de l'Abreuvoir, souhaite le mettre en vente. La servitude d'alignement frappe la parcelle au milieu de l'immeuble existant. Le bien étant très dégradé, tout projet entraînerait la démolition de la ruine existante. La reconstruction selon la même emprise serait rendue impossible par la servitude.

Ces deux parcelles sont frappées d'alignement qui subsistent de longue date dans le PLU et n'ont plus lieu d'être.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier l'alignement rue de l'Abreuvoir et supprimer celle du Cours de l'Arquebuse.

Adopté à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

14- Délégation de Service Public gestion des parcs et du stationnement payant - Rapport annuel d'activités - Année 2020

Le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel relatif à la gestion des délégations de service public destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2020 de la Délégation de Service Public des parcs et stationnement payant.

Adopté

Se sont abstenus M. MOUKHINE-FORTIER et Mme IMA

15- Régie Théâtre Luxembourg – Rapport annuel d'activité - Année 2020

Le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la gestion du Théâtre Luxembourg et statistiques de fréquentations destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2020 relatif à la gestion du Théâtre Luxembourg et statistiques de fréquentations.

Adopté à l'unanimité

16- Groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fourniture, de services associés

Depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence.

Aujourd'hui, au travers de la loi Energie Climat du 8 novembre 2019, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir des opérateurs historiques.

En ce sens, le SDESM a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité, de fournitures et de services associés auquel il est proposé à la ville d'adhérer et permettant de bénéficier des meilleurs prix du marché compte tenu de la volumétrie contractuelle.

Adopté à l'unanimité

JURIDIQUE

17- ZAC de l'Etang aux cygnes : Rétrocession à la Ville de Meaux des voies et espaces communs par Grand Paris Aménagement

Par délibération du 17 juin 2004, la Ville de Meaux a décidé de confier l'aménagement de la ZAC de l'Etang aux Cygnes à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP). Celle-ci s'est traduite par la signature d'une Convention Publique d'Aménagement entre la Ville de Meaux et l'AFTRP, aujourd'hui devenue Grand Paris Aménagement.

Conformément à la convention publique d'aménagement, les espaces et voies publics réputés futur domaine public communal doivent être cédés avant la fin de l'opération à la Collectivité à l'euro symbolique, par acte notarié dont les frais seront acquittés par la Collectivité.

Les espaces communs en nature de voiries d'environ 10 896 m² qui ont vocation à intégrer le domaine public de la Ville de Meaux sont situés à Meaux, rues Jean Mermoz, Auguste Rodin, Paul Niclausse, Paul Prunet, Pierre Bontemps, avenues du Maréchal Foch et de de la Marne.

La valeur vénale de cette emprise étant inférieure à 180.000 euros, l'avis des domaines n'est pas requis. Par ailleurs, la DNID sollicitée par Grand Paris Aménagement a estimé dans son avis du 12 mai 2021 que la cession de ces parcelles à l'euro n'appelait pas d'observations.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de ces voies et espaces communs par la Ville de Meaux.

Madame VIELPEAU ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité

18- Avenue François de Tessan à Nanteuil-les-Meaux : Cession à la société ESPACES 3A d'une emprise d'environ 55 m² correspondant à une ancienne canalisation désaffectée

Par courrier du 25 février 2021, la société ESPACES 3A a sollicité la Ville de Meaux pour acquérir une partie de la parcelle traversant son projet immobilier, sise à Nanteuil les Meaux, 7 avenue François de Tessan, cadastrée section AB n°135 qui correspond à une ancienne canalisation d'eau potable désaffectée dont plusieurs parties ont déjà été cédées.

La Commune de Nanteuil-les-Meaux a transmis un avis favorable à cette cession par courrier du 10 juin 2021.

Par courrier du 10 août 2021, il a été proposé de céder cette emprise au prix de 15 euros /m², soit 825 euros pour 55 m², frais de Notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur qui a accepté.

L'avis du service local du Domaine du 13 juillet 2021 est conforme à ce prix.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la cession par la Ville de Meaux de cette emprise.

Madame VIELPEAU ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité

19- Beauregard à Nanteuil-les-Meaux : Cession à la société BZ IMMO d'une emprise d'environ 104 m² correspondant à une ancienne canalisation désaffectée

Par courrier du 8 avril 2021, la société SMBC a sollicité la Ville de Meaux pour acquérir une partie de la parcelle d'environ 104 m² traversant le lotissement à réaliser, sise à Nanteuil les Meaux, Beauregard, cadastrée section AK n°371 qui correspond à une ancienne canalisation d'eau potable désaffectée dont plusieurs parties ont déjà été cédées.

La Commune de Nanteuil-les-Meaux a transmis un avis favorable à cette cession par courrier du 10 juin 2021.

Par courrier du 10 août 2021, il a été proposé de céder cette emprise au prix de 20 euros par m², soit 2 080 euros pour 104 m², frais de Notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur, la société BZ IMMO se substituant à la société SMBC qui a accepté.

L'avis du service local du Domaine du 13 juillet 2021 est conforme à ce prix.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la cession par la Ville de Meaux de cette emprise.

Madame VIELPEAU ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité

20- Avenue de la Marne : Acquisition des parcelles cadastrées section BK n°115 et 284

Par courriel du 11 avril 2021, Monsieur Alain CORNU a sollicité la Ville de Meaux pour l'acquisition des parcelles lui appartenant sises à Meaux cadastrées section BK n°115 de 564 m² et 284 de 641 m², avenue de la Marne, en nature de jardins.

Les parcelles sont situées en emplacement réservé n°4 au PLU au profit des Ports Autonomes de Paris. Un courrier leur a été adressé afin de les informer que la Commune envisageait d'acquérir ces parcelles. Aucune réponse n'a été reçue.

Par courrier du 25 juin 2021, il a été proposé d'acquérir les deux parcelles au prix de 18 euros/m², soit 21 690 euros pour 1 205 m² ce que Monsieur CORNU a accepté.

La valeur vénale des parcelles n'excédant pas 180 000 euros, l'avis du service local du Domaine n'est pas requis.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition par la Ville de Meaux de ces parcelles.

Madame VIELPEAU ne prend pas part au vote

Adopté à l'unanimité

21- Projet de développement de centrales photovoltaïques sous forme d'ombrières de parking ou de toitures : Approbation de la modification des statuts de la SEM Pays de Meaux Habitat et de la création d'une Société de Projet

Dans un contexte climatique et réglementaire évoluant rapidement, la transition énergétique devient un enjeu primordial pour les bailleurs et les collectivités locales.

La société SEE YOU SUN est une société spécialisée dans le développement de centrales solaires, notamment en ombrières de parking, associées, en fonction des besoins des sites, à un service complet de recharge pour véhicules électriques.

Le modèle consiste à associer les compétences de SEE YOU SUN avec celles des Sociétés d'Economie Mixte (SEM), sur chacun des territoires.

En raison de son implantation sur le territoire de la CAPM et de sa qualité de bailleur social, la société SEE YOU SUN a pris contact avec la SEM Pays de Meaux Habitat pour créer un partenariat permettant de proposer aux acteurs publics et privés du territoire de participer à un projet local en matière de développement d'énergie renouvelable.

Pour mener à bien ce projet, il est envisagé de créer une Société de Projet (SPV) dédiée au territoire du Pays de Meaux, au sein de laquelle SYS CO (filiale à 100 % de la SAS SEE YOU SUN) et Pays de Meaux Habitat seraient actionnaires.

La société de Projet aurait la forme d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) avec un capital social d'un montant de 5 000 €.

Cette société de projet serait chargée notamment de piloter la réalisation des projets, leurs financements et la maintenance des équipements réalisés.

La SEM Pays de Meaux Habitat proposera aux acteurs du territoire (privés comme publics) l'opportunité de voir leurs parkings ou toitures être équipés de centrales photovoltaïques, pouvant accueillir des bornes de recharge, sans aucun investissement.

La réalisation de ce projet nécessite :

- la modification de l'objet social de la SEM car à ce jour, l'objet social de la SEM ne prévoit pas expressément la possibilité pour cette dernière de réaliser ou de participer à la réalisation de ce type d'opération;
- la création d'une Société de Projet sous la forme d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) entre la société SYS CO (filiale à 100 % de la SAS SEE YOU SUN) et la SEM Pays de Meaux Habitat.

Ce projet de modification de l'objet social ainsi que le projet de création d'une Société de Projet entre la SASU SYS CO et la SEM PMH sous la forme d'une SAS doivent être approuvés par le conseil municipal de la Ville de Meaux, actionnaire, personne publique de la SEM et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Puis, ces projets seront soumis à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM, objet de la présente délibération.

Mme VIELPEAU, Mme PONOT-ROGER, M. BRAS, M. RODRIGUES ne prennent pas part au vote de cette délibération.

Adopté

Se sont abstenus M. MOUKHINE-FORTIER, Mme IMA et M. SAVERET

RESSOURCES HUMAINES

22- Création et suppression de postes

Afin de permettre le bon fonctionnement des services municipaux, il est nécessaire de procéder aux créations et suppressions de postes comme définis dans le projet de délibération.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur ces propositions.

Adopté à l'unanimité

SPORTS

23- Adoption du règlement intérieur relatif aux activités Masters Sports

Ce nouveau dispositif Master Sports est ouvert à tous les Meldois de plus de 60 ans.

Il permet de :

- Faciliter l'accès au sport pour tous en promouvant l'accès des « seniors » à la pratique sportive,
- Offrir davantage de lieux de pratique pour les activités physiques adaptées pour les publics bénéficiant d'une prescription médicale (dispositif Prescri'Forme),
- Renforcer le rôle du sport au service de la protection de la santé des personnes de plus de 60 ans,
- Anticiper sur les effets du vieillissement et stimuler l'autonomie,
- Intégrer cette population au sein de manifestations intergénérationnelles.

Les activités sportives sont encadrées par des éducateurs diplômés.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 75 euros.

Pour la saison 2021/2022, il est prévu une capacité d'accueil d'une centaine d'adhérents.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité

24- Théâtre Luxembourg : Autorisation donnée au Maire afin de signer la convention de partenariat 2021-2022 entre le Collège Beaumarchais, la Compagnie Lune Vague et la Ville de Meaux

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre le Collège Beaumarchais, la Compagnie Lune Vague et la Ville de Meaux.

Ce projet a pour objet la mise en place d'ateliers de théâtre, animés par un comédien professionnel, de novembre 2021 à mai 2022 au sein de l'établissement scolaire, et qui aboutissent à une présentation de travaux ouverte au public en fin d'année scolaire. La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et sera valide jusqu'au 31 mai 2022.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

25- Théâtre Luxembourg : Autorisation donnée au Maire afin de signer la convention de partenariat 2021-2022 entre le Collège Parc Frot, la Compagnie Lune Vague et la Ville de Meaux

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre le Collège Parc Frot, la Compagnie Lune Vague et la Ville de Meaux.

Ce projet a pour objet la mise en place d'ateliers de théâtre, animés par un comédien professionnel, de novembre 2021 à mai 2022 au sein de l'établissement scolaire, et qui aboutissent à une présentation de travaux ouverte au public en fin d'année scolaire. La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et sera valide jusqu'au 31 mai 2022.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

26- Théâtre Luxembourg : Autorisation donnée au Maire afin de signer la convention de partenariat 2021-2022 entre le Lycée Henri Moissan, la Compagnie Lune Vague et la Ville de Meaux

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre le Lycée Henri Moissan, la Compagnie Lune Vague et la Ville de Meaux.

Ce projet a pour objet la mise en place d'ateliers de théâtre, animés par un comédien professionnel, de novembre 2021 à mai 2022 au sein de l'établissement scolaire, et qui aboutissent à une présentation de travaux ouverte au public en fin d'année scolaire. La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et sera valide jusqu'au 31 mai 2022.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

27- Théâtre Luxembourg : Autorisation donnée au Maire afin de signer la convention de partenariat 2021-2022 entre le Lycée Jean Vilar, la Compagnie Lune Vague et la Ville de Meaux

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre le Lycée Jean Vilar, la Compagnie Lune Vague et la Ville de Meaux.

Ce projet a pour objet la mise en place d'ateliers de théâtre, animés par un comédien professionnel, de novembre 2021 à mai 2022 au sein de l'établissement scolaire, et qui aboutissent à une présentation de travaux ouverte au public en fin d'année scolaire. La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et sera valide jusqu'au 31 mai 2022.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

28- Théâtre Luxembourg : Autorisation donnée au Maire afin de signer la convention de partenariat 2021-2022 entre le Lycée Henri Moissan, la Compagnie Pipo et la Ville de Meaux

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre le Lycée Henri Moissan, la Compagnie Pipo et la Ville de Meaux. Ce partenariat a pour objectif principal de sensibiliser les élèves du Lycée Henri Moissan à la création artistique et d'encourager leur créativité grâce à la mise en place d'ateliers. La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et sera valide jusqu'au 30 juin 2022.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

29- Théâtre Luxembourg : Autorisation donnée au Maire afin de signer la convention de partenariat 2021-2023 entre le Collège Louis Braille d'Esby et la Ville de Meaux

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre le Collège Louis Braille d'Esby et la Ville de Meaux.

Ce projet a pour objet la mise en place d'un projet d'éducation artistique et culturel avec les comédiens de la compagnie Les Mille Printemps et les élèves de la SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) du collège dans le cadre du dispositif « Artistes à l'école » initié par la Fondation d'entreprise CASINO.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et sera valide deux ans jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention ci-annexée et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

30- Autorisation à signer la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme du Pays de Meaux et la Ville de Meaux pour la commercialisation de la billetterie du musée Bossuet

L'Office de Tourisme du Pays de Meaux est installé dans la cour de la Cité épiscopale. Son point d'accueil-billetterie commercialise actuellement les billets d'entrée de la Maison du brie de Meaux et du musée de la Grande Guerre, ainsi que les visites guidées du patrimoine proposées aux groupes ou aux individuels.

La signature de cette convention, permettra à l'Office de Tourisme du Pays de Meaux de commercialiser également les billets d'entrée du musée Bossuet sur son point d'accueil-billetterie.

Ceci permettra d'améliorer la visibilité du musée Bossuet au sein de la Cité épiscopale et d'augmenter sa fréquentation, en le faisant bénéficier du concours du service commercial et de l'équipe d'accueil-billetterie de l'Office de Tourisme du Pays de Meaux.

Le Conseil municipal est invité à approuver la signature de cette convention de partenariat entre l'Office de Tourisme du Pays de Meaux et la Ville de Meaux pour la commercialisation de la billetterie du musée Bossuet.

Adopté à l'unanimité

PETITE ENFANCE

31- Petite Enfance / EAJE : Autorisation donnée au Maire de signer des avenants aux Conventions d'Objectifs et de Financement avec la CAF de Seine-et-Marne

Le plan Rebond voté par la CAF en février 2021 prévoit une revalorisation du bonus territoire, qui passe de 1 509.96€ à 1 700€ par place pour quatre établissements situés en Quartier Prioritaire de Ville, sur des périodes contractuelles différentes liées à la convention initialement signée :

- Les deux multi accueils de la Maison de la Parentalité, rez-de-chaussée et premier étage : avenant « Prestation de service, Etablissement d'accueil du jeune enfant, Bonus territoire Ctg » pour la période 2021-2024 ;
- La mini-crèche Buffon et le multi-accueil Cassini : avenant « Prestation de service n° 2, Etablissement d'accueil du jeune enfant, Bonus territoire Ctg » pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer les avenants entre la CAF de Seine-et-Marne et la Ville de Meaux pour les quatre établissements concernés.

Adopté à l'unanimité

32- Petite Enfance / EAJE : Autorisation donnée au Maire de signer une convention de financement avec forfait pour la crèche familiale

La convention concerne le versement d'une subvention correspondant à une aide au fonctionnement pour le financement d'une aide exceptionnelle EAJE liée à une perte financière non couverte par le plan rebond Petite Enfance pour l'exercice 2021 et pour la crèche familiale « Alembert » située à Meaux.

Cette aide contractuelle et forfaitaire couvre la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 novembre 2022, elle est proratisée à un montant maximal de 59 399.17€.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer cette convention de financement pour bénéficier de cette aide exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité

33- Petite Enfance : Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat entre l'APF France Handicap et la Ville de Meaux

La convention vise à définir les modalités de collaboration et de partenariat entre le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) APF France Handicap et la Direction de la Petite Enfance de la Ville de Meaux.

Ce partenariat est consenti à titre gratuit en faveur de l'accueil d'enfants en situation de handicap et pour une période d'un an renouvelable tacitement.

Adopté à l'unanimité

- Liste des décisions du Maire.

La séance est levée à 20 h 20



Jean-François COPÉ